



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
5 juillet 2019
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019
Les 9 et 10 septembre 2019
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Dialogue structuré sur le financement

Dialogue structuré sur le financement des objectifs du plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux décisions [2014/6](#), [2015/5](#), [2016/4](#), [2017/7](#) et [2018/5](#) du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le dialogue structuré sur le financement est une procédure continue qui aide l'organisation à mettre en œuvre le plan stratégique 2018-2021 de façon efficiente et efficace. L'objectif global de ce dialogue structuré est de veiller à ce que les budgets intégrés d'ONU-Femmes pour les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 soient intégralement financés afin de faciliter la mise en œuvre complète du plan stratégique 2018-2021.

En 2018, le total des produits d'ONU-Femmes a augmenté de 7,0 % pour s'établir à 404,7 millions de dollars. Les ressources ordinaires ont atteint 149 millions de dollars (soit une augmentation de 1,8 %) et les autres ressources se sont chiffrées à 235 millions de dollars (soit une augmentation de 9,8 %) ; les contributions statutaires et les produits divers ont constitué le reste des fonds reçus. Bien que les produits aient augmenté par rapport à leur montant de 2017, ceux correspondant aux contributions volontaires étaient inférieurs de 55,7 millions de dollars au montant prévu dans le budget intégré, les ressources ordinaires représentant la plus grande part de cet écart, soit un déficit de 25 % par rapport au montant inscrit au budget intégré approuvé par le Conseil d'administration pour 2018. Une stratégie de mobilisation des ressources conforme aux engagements définis dans le pacte de financement est en place pour combler cet écart.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note du présent rapport et encourager l'Entité à poursuivre un dialogue structuré avec les États Membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle reçoit, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'harmonisation des ressources financières consacrées à la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 ; b) exhorter



les États Membres à se donner pour priorité d'accorder un financement souple et prévisible, notamment au titre des ressources ordinaires et des contributions pluriannuelles qu'ils s'engagent à verser à ONU-Femmes ; c) encourager les États Membres à aider l'Entité à investir davantage dans la recherche de donateurs individuels ; d) demander que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient considérées comme des priorités du fonds de financement commun du système des Nations Unies, sachant qu'ONU-Femmes joue un rôle central dans la promotion de ces objectifs ; e) appuyer la création de guichets de financement thématiques, conformément au pacte de financement, à la politique interorganisations préférentielle de recouvrement des coûts et à une stratégie harmonisée avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

I. Contexte stratégique

1. ONU-Femmes est la seule entité des Nations Unies à se consacrer à appuyer les efforts en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Son plan stratégique 2018-2021 ([UNW/2017/6/Rev.1](#)) constitue le socle d'une mission à plus long terme : aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte des questions de genre et à atteindre les objectifs de développement durable, et tout particulièrement l'objectif 5, dans la réalisation duquel l'Entité joue un rôle de premier plan, comme souligné dans la dernière évaluation du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.

2. 2020 représentera un tournant pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Au cours de sa soixante-quatrième année d'existence, l'ONU continuera d'entreprendre des réformes visant à rendre son action plus pertinente, efficace et transparente et à mieux faire appliquer le principe de responsabilité, à un moment où le respect du multilatéralisme est plus que jamais nécessaire pour relever les défis mondiaux. 2020 marquera également le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et le dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes par l'Assemblée générale. Enfin, c'est l'année où la communauté mondiale entamera le compte à rebours des dix années restantes avant l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Compte tenu de ce qui précède, la capacité d'ONU-Femmes à susciter une mobilisation en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes sera déterminante. Ces efforts se heurtent néanmoins à la faiblesse des investissements consentis dans le domaine, notamment dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, dont 2 % des dépenses seulement sont consacrés aux activités en faveur de l'égalité des genres¹. L'Entité doit disposer de toutes les ressources nécessaires pour être à même d'atteindre ses objectifs, jouer un rôle de chef de file au niveau mondial, y compris dans le contexte de la réforme de l'ONU, et contribuer de manière significative à l'action mondiale en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Créée par le Secrétaire général et co-présidée par ONU-Femmes, l'Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres a examiné les allocations et les dépenses budgétaires de l'ONU et réfléchi aux moyens d'accroître le financement de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle du système, en recourant éventuellement à des modes de financement novateurs. Elle met actuellement la dernière main à son rapport, dans lequel figurent des recommandations à l'intention du Secrétaire général sur les moyens de favoriser, dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'accroissement et l'optimisation des ressources humaines et du financement structurel de la promotion de l'égalité des genres ainsi que le suivi minutieux de l'évolution de ces facteurs de succès en recourant à des éléments de comparaison.

5. Pour les États Membres, le dialogue structuré sur le financement constitue une occasion importante de prendre l'initiative en appuyant l'intensification des flux de ressources vers l'Entité et en s'attachant à rendre ces mouvements plus souples et

¹ Dalberg Advisors, « System-Wide Outline on the Functions and Capacities of the UN Development System » (Étude globale des fonctions et capacités du système des Nations Unies pour le développement), rapport de consultants, juin 2017.

plus prévisibles. Depuis le dialogue de 2018, ONU-Femmes a donné suite à la décision 2018/5 du Conseil d'administration en prenant les mesures suivantes :

a) tenue d'un dialogue structuré informel sur le financement en mai 2019 avec le Conseil d'administration, sur la base du pacte de financement, qui préconise une communication transparente sur le financement, et de l'évaluation menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales pour la période 2017-2018, qui comporte un certain nombre d'éclairages concernant l'efficacité organisationnelle ;

b) tenue de réunions d'information régionales informelles à l'intention du Conseil d'administration pour mieux faire connaître les résultats obtenus dans le cadre des programmes d'ONU-Femmes sur le terrain et renforcer la coopération et les partenariats avec les États Membres ;

c) publication en 2018 du tout premier rapport sur les ressources ordinaires, qui contient une analyse financière axée sur les résultats et les gains d'efficacité qui ont pu être obtenus grâce aux ressources ordinaires non réservées à des fins particulières. Un nouveau répertoire des contributions versées à ONU-Femmes en 2018 par ses partenaires financiers sera publié en août 2019. Il mettra en évidence les résultats obtenus grâce aux contributions reçues au titre des ressources ordinaires et des autres ressources. Ses auteurs expliquent pourquoi il faut plaider en faveur d'une augmentation des ressources ordinaires et veiller à ce que les autres ressources soient fournies de manière souple et prévisible, détaillent la façon dont les résultats obtenus procèdent de la complémentarité de ces deux canaux de financement et remercient les partenaires de financement de rendre ces résultats possibles ;

d) poursuite des travaux menés avec les fonds et programmes des Nations Unies pour améliorer la collaboration et s'accorder sur la manière d'envisager les dialogues structurés sur le financement, dans le cadre notamment de réunions de planification conjointe et d'échanges d'informations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; il s'agit de renforcer l'harmonisation grâce à la planification conjointe et à l'application de stratégies communes dans les domaines relevant d'un intérêt et d'un engagement partagés. On peut citer, à titre d'exemple, la mise en œuvre d'une démarche standardisée en ce qui concerne le suivi de l'application du pacte de financement et l'établissement de rapports à ce sujet (voir l'annexe I), ou l'élaboration du répertoire des contributions des partenaires financiers, pour lequel ONU-Femmes s'est inspirée des bonnes pratiques appliquées par le PNUD et l'UNICEF.

6. Le présent rapport contient des informations émanant des contributions au dialogue structuré informel sur le financement tenu en mai 2019, aux réunions d'information régionales informelles du 21 juin et aux divers débats et échanges avec les membres du Conseil d'administration et d'autres partenaires fournisseurs de ressources et partenaires de réalisation.

II. Situation financière

7. On trouvera dans la présente section un aperçu de la situation financière d'ONU-Femmes à la fin de 2018, ainsi qu'une analyse de la période 2014-2018, l'objectif étant d'examiner l'évolution des produits de l'Entité au cours de ces cinq années, soit la période sur laquelle portait le précédent Plan stratégique et la première année du Plan stratégique 2018-2021.

8. Les contributions versées à ONU-Femmes correspondent à trois types de produits : a) les contributions statutaires, également appelées ressources statutaires ;

b) les ressources ordinaires, également appelées ressources de base ou contributions volontaires non préaffectées ; c) les autres ressources, également appelées « ressources autres que les ressources de base » ou contributions volontaires préaffectées. En outre, ONU-Femmes engrange des « produits divers » provenant notamment de ses placements et des opérations avec contrepartie directe.

9. ONU-Femmes sait gré à tous ses partenaires contributeurs de lui avoir permis de mobiliser les ressources nécessaires en 2018 : toutes sources confondues, ses produits ont totalisé 404,71 millions de dollars, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis la création de l'Entité en 2011.

Tableau 1
Produits d'ONU-Femmes (2014-2018)

(En millions de dollars des États-Unis)

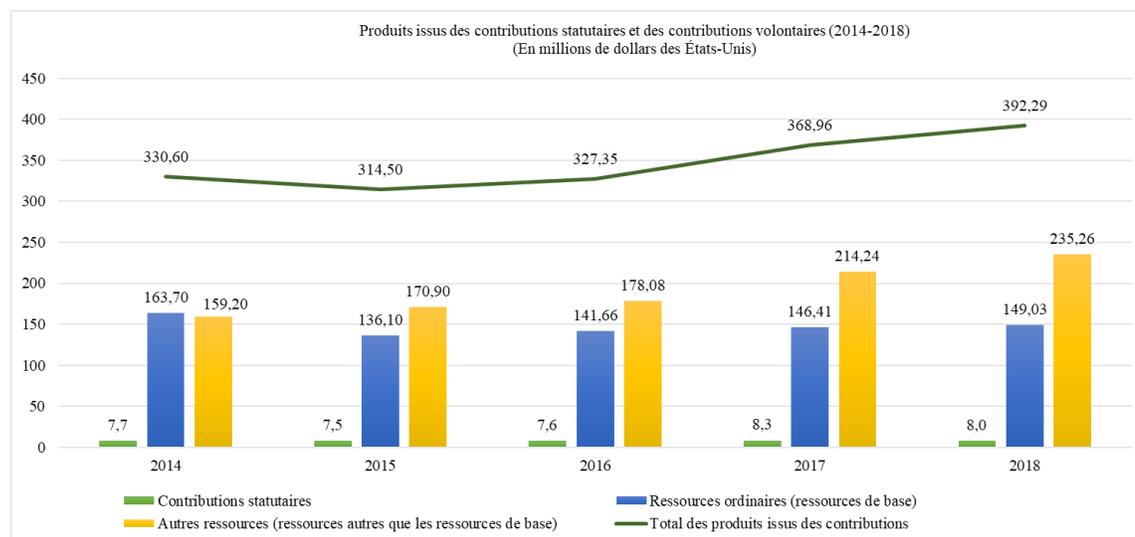
	2014	2015	2016	2017	2018
Ressources statutaires	7,65	7,51	7,61	8,31	8,03
Ressources ordinaires	163,66	136,05	141,66	146,4	149,03
Autres ressources	159,16	170,93	178,08	214,24	235,26
Produits divers	2,41	4,5	7,22	9,28	12,39
Total des produits	332,89	318,99	334,57	378,25	404,72
Croissance annuelle (pourcentage)		-4,2	+4,9	+13,1	+7,0

B. Croissance des produits issus des contributions

10. Les produits issus des contributions (contributions statutaires, ressources ordinaires et autres ressources) sont passés de 368,96 à 392,29 millions de dollars entre 2017 et 2018, soit une hausse de 6,3 %.

Figure I
Croissance des produits issus des contributions (2014-2018)

(En millions de dollars des États-Unis)



11. Les contributions statutaires correspondent aux crédits alloués aux organismes des Nations Unies par les États Membres, au titre du budget ordinaire de l'ONU et selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale. En 2018, ONU-Femmes a reçu des contributions statutaires d'un montant de 8 millions de dollars, soit 2 % du total de ses ressources. D'après les chiffres de 2017 établis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ONU-Femmes a reçu la deuxième part la plus faible des contributions statutaires des États Membres de l'ONU, soit seulement 0,05 % du total de près de 14 milliards de dollars réparti entre les 28 organismes bénéficiaires enregistrés².

12. En 2018, ONU-Femmes a reçu 149,03 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, soit une augmentation de 1,8 % par rapport au montant perçu en 2017. Les 102 États Membres ayant versé des contributions au titre des ressources ordinaires représentaient 88,6 % de l'ensemble des partenaires de financement de l'Entité pour ce type de ressources.

13. S'agissant de ses autres ressources, ONU-Femmes a reçu 235,26 millions de dollars en 2018, soit une hausse de 9,8 % par rapport à l'année précédente. En tout, 125 partenaires de financement ont versé des contributions à l'Entité au titre des autres ressources en 2018.

A. Déficits de financement

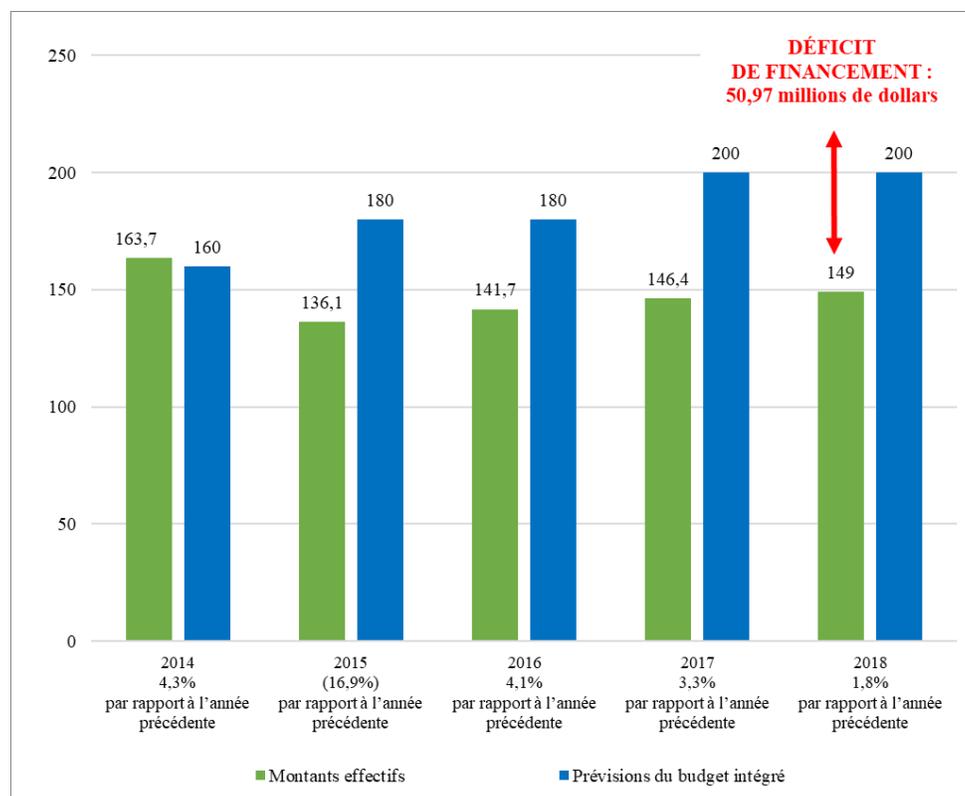
14. En 2018, le montant global des produits d'ONU-Femmes était inférieur de 55,7 millions de dollars aux projections du budget intégré. L'Entité a reçu des produits d'un montant total de seulement 384 millions de dollars au titre des contributions volontaires (ressources ordinaires et autres ressources), contre un total de 440 millions de dollars prévu dans le budget intégré pour l'année.

15. Les ressources ordinaires représentaient la plus grande partie de ce déficit par rapport au montant prévu des produits à hauteur de 50,9 millions de dollars de la différence constatée en 2018, soit 25 % du montant projeté approuvé par le Conseil d'administration pour les ressources ordinaires en 2018. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport à 2017, où le déficit de financement dans la catégorie des ressources ordinaires se montait à 54 millions de dollars. Pendant la période 2014-2018, le montant des ressources ordinaires prévu dans le budget intégré n'a été atteint qu'une fois, en 2014. Au cours des années suivantes, les contributions au titre des ressources ordinaires ont été inférieures aux financements prévus dans le budget intégré et présentés au Conseil d'administration comme nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Plan stratégique de l'Entité.

² Voir le site Web du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (www.unsceb.org/content/FS-A00-01?type=R01).

Figure II
**Évolution du déficit de financement au titre des ressources ordinaires
 (2014-2018)**

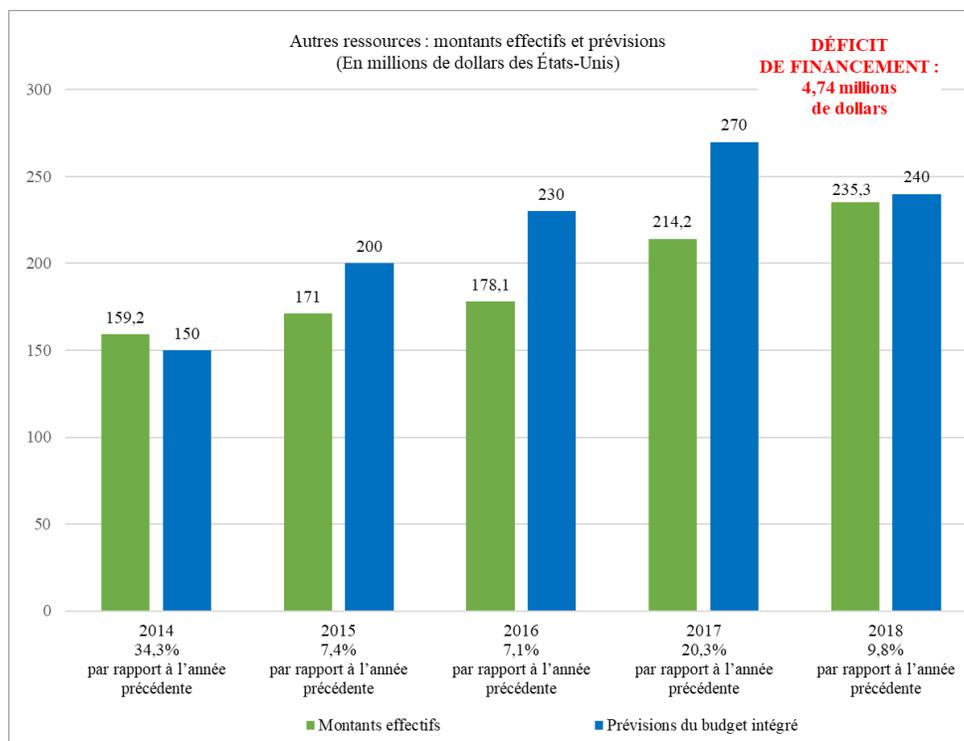
(En millions de dollars des États-Unis)



16. En 2018, le montant des produits d'ONU-Femmes au titre des autres ressources a atteint un pic de 235,26 millions de dollars, soit 4,7 millions de dollars de moins que l'objectif de 240 millions de dollars retenu dans le budget intégré. Grâce à l'appui solide de ses partenaires de financement, l'Entité a largement réduit la différence entre le montant effectif et le montant prévu de ces produits : de 52 millions de dollars en 2016, cet écart est passé à 36 millions de dollars en 2017, puis à moins de 5 millions en 2018.

Figure III
Évolution du déficit de financement au titre des autres ressources (2014-2018)

(En millions de dollars des États-Unis)



C. Incidence des déficits de financement

17. Les déficits de financement se traduisent en occasions manquées d'autonomiser les femmes et les filles et d'œuvrer en faveur de l'égalité des genres. Ainsi, bien qu'il soit prouvé que le fait de tenir compte des questions de genre dans les activités de consolidation de la paix et de relèvement économique permette d'obtenir de meilleurs résultats, les investissements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité sont demeurés insuffisants³. Faute de ressources ordinaires suffisantes, la capacité d'ONU-Femmes à répondre aux demandes et aux besoins urgents des femmes en situation de crise en République bolivarienne du Venezuela et au Yémen a été réduite en 2018, ce qui a restreint les possibilités de l'Entité s'agissant d'aider les femmes à être de véritables actrices de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent, de la pérennisation de la paix et de la lutte contre la violence sexuelle en temps de conflit. Les plans d'action nationaux concernant les femmes et la paix et la sécurité constituent un indicateur clef de l'engagement des pays dans ce domaine et permettent de créer une synergie des efforts visant à donner aux femmes un rôle de premier plan dans les activités en faveur de la paix et de la sécurité aux niveaux national et local. Avec 5 millions de dollars supplémentaires en 2018, ONU-Femmes aurait pu répondre aux demandes d'États Membres désireux d'obtenir un appui s'agissant de l'élaboration de plans d'action nationaux initiaux efficaces, du renouvellement et de l'adaptation de ceux arrivés à expiration et des stratégies d'exécution de ces plans. À

³ Dans son rapport de 2018 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900), le Secrétaire général a indiqué que 5 % seulement de l'aide bilatérale fournie dans les contextes fragiles était consacrée aux initiatives en faveur de l'égalité des genres.

ce jour, seuls 42 % des États Membres ont adopté un plan d'action national concernant les femmes et la paix et la sécurité.

18. Pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, ONU-Femmes a élaboré une stratégie globale consistant notamment à renforcer la législation et les politiques pertinentes, à améliorer la qualité des services fournis aux survivantes et faire évoluer les normes sociales afin de prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Toutefois, la pénurie de financement a limité les moyens d'action d'ONU-Femmes face aux nouvelles problématiques liées à la prévention et à la répression des violences contre les femmes et les filles, comme la lutte contre les formes quotidiennes de violences infligées à ces dernières en situation de crise humanitaire, dans le double contexte du développement et de l'aide humanitaire, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ou encore le renforcement de la sécurité des femmes dans les communautés rurales et de leur rôle tout au long des chaînes de valeur agricoles. Ce manque de financement a par ailleurs empêché l'Entité d'entreprendre une analyse plus approfondie des domaines prioritaires déjà définis et d'améliorer ses politiques et programmes d'action en ce qui concerne notamment l'intersectionnalité dans les violences contre les femmes et les filles, la prévention et la répression du harcèlement sexuel et d'autres formes de violence contre les femmes et les filles dans l'espace public, et la conclusion de partenariats, y compris avec le secteur privé, visant à prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles. Avec 12 millions de dollars supplémentaires, ONU-Femmes aurait pu remédier en 2018 aux lacunes des programmes pour des villes sûres dans deux régions et appuyer le démarrage d'initiatives de renforcement de la sécurité dans les communautés rurales. Ainsi, elle aurait été mieux à même de venir en aide à 67 villes d'ici 2020, conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé. Avec 8 millions de dollars supplémentaires, l'Entité aurait pu étendre son action au-delà des 48 pays dans lesquels elle est intervenue en 2018, afin d'accroître la qualité des services de base en matière de santé, de justice et de police et des services sociaux essentiels en améliorant les protocoles applicables et l'accès aux services. Avec 12 millions de dollars de plus en 2019, le cadre baptisé « *RESPECT Women: Preventing Violence against Women* » (RESPECT des femmes : prévenir les violences contre les femmes), lancé récemment, et des orientations supplémentaires en matière de prévention auraient pu être mis en œuvre dans au moins trois régions.

19. Pour établir sa programmation par pays, qu'elle souhaite porteuse de transformation, ONU-Femmes mène des activités visant à stimuler l'innovation, à codifier les connaissances et à prodiguer en temps opportun des conseils pratiques sur les politiques à adopter, qu'elle finance au moyen des ressources ordinaires. De la conduite de cinq évaluations thématiques à grande échelle⁴ et d'une évaluation de la structure régionale d'ONU-Femmes, qui, prises ensemble, portaient sur une décennie de contributions à la mise en œuvre des plans stratégiques, il est ressorti que l'utilisation des connaissances et des conseils stratégiques afin d'orienter la

⁴ Menées sur la base de consultations approfondies avec le personnel et les parties prenantes présents sur le terrain ainsi qu'avec les organismes partenaires des Nations Unies afin d'examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des activités stratégiques d'ONU-Femmes, ces évaluations thématiques comprenaient : une évaluation institutionnelle des contributions d'ONU-Femmes à la gouvernance et à la planification nationale (2011-2017) ; une évaluation portant sur la participation politique des femmes et leur rôle moteur dans la vie politique (2011-2017) ; une évaluation portant sur le renforcement du rôle moteur des femmes et de leur participation à l'action humanitaire et aux activités menées en faveur de la paix et de la sécurité (2008-2012) ; une évaluation portant sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et l'extension de l'accès aux services (2008-2013) ; une évaluation portant sur l'autonomisation économique des femmes (2011-2014).

programmation par pays fondée sur des données factuelles était l'un des principaux points forts d'ONU-Femmes et un vecteur de valeur ajoutée à l'action du système des Nations Unies pour le développement. En 2018, ONU-Femmes a peiné à atteindre ses indicateurs d'impact en matière de compétences techniques et stratégiques, de développement des capacités et de gestion des connaissances, en raison du faible niveau des investissements dans ces domaines. Avec 5 millions de dollars supplémentaires, l'Entité aurait pu mettre en place, à l'échelle mondiale, un dispositif d'appui technique à la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce qui aurait permis de renforcer les capacités des ministères des finances d'une quarantaine de pays.

20. Avec 17 millions de dollars supplémentaires en 2018, ONU-Femmes aurait pu accroître considérablement les retombées de son travail de recherche d'envergure mondiale aux niveaux régional et national en produisant des analyses adaptées à tel ou tel contexte et des recommandations stratégiques visant à faire de l'Entité une référence en matière de réflexion sur ces questions ; elle aurait pu aider des régions et des pays à améliorer la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe et asseoir sa position de centre névralgique des connaissances sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en vue de guider l'élaboration de programmes et de politiques de haute qualité permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour les femmes et les filles.

21. Avec 20 millions de dollars supplémentaires en 2018, ONU-Femmes aurait pu atteindre ses objectifs prioritaires en matière d'autonomisation économique des femmes. Si elle avait disposé de ces ressources, l'Entité aurait développé ses programmes en faveur d'une agriculture intelligente face aux changements climatiques et soucieuse des questions de genre, en appuyant les transformations juridiques et les changements d'orientation nécessaires pour garantir les droits fonciers et la sécurité d'occupation des terres des femmes dans toutes les régions et en tirant parti du travail mené au niveau national, y compris en mobilisant les agricultrices et les organisations qui les représentent. En réponse à la demande des pays, ONU-Femmes aurait étendu à l'échelle mondiale l'application de la méthode d'établissement des coûts dans le domaine de l'économie des services à la personne, que sept pays ont déjà commencé d'utiliser avec succès, le travail décent et le travail domestique non rémunéré faisant partie de ses priorités stratégiques. L'amélioration de l'accès au financement et de la disponibilité de produits et services financiers tenant compte des questions de genre constitue un autre domaine d'action qui pâtit du manque de financement et qui mériterait des investissements plus importants, ce qui passe notamment par le développement des capacités des établissements financiers locaux et nationaux et le renforcement de la culture financière des femmes. En 2018, ONU-Femmes était bien placée pour appuyer la prise en compte des questions de genre dans les politiques migratoires mais elle n'a pu, faute de ressources suffisantes, achever et diffuser largement ses politiques et pratiques en vue de leur adoption, notamment son outil intitulé « *A guide for the gender-responsive implementation of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration* » (Guide pour la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières). De surcroît, l'Entité aurait pu traiter dans toutes les régions un certain nombre de questions émergentes relevant du domaine d'action prioritaire de l'appui à l'autonomisation économique des femmes, comme la prise en compte des questions de genre dans les activités d'investissement, l'économie bleue, l'économie verte ou encore l'égalité des genres dans le cadre de la transition vers les énergies durables.

22. Afin d'améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité, ONU-Femmes met actuellement au point un portail de données permettant à ses partenaires d'accéder à des informations transparentes sur la manière dont elle utilise

ses ressources et sur la répartition géographique des ressources. Ce portail, où seront présentés les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des plans stratégiques au niveau mondial et des notes stratégiques établies sur chaque pays, permettra à l'utilisateur de chercher, de filtrer, de regrouper et de faire apparaître des informations en sélectionnant un critère particulier, notamment le domaine d'activité, l'axe thématique, l'objectif de développement durable concerné, la source de financement ou la localisation géographique.

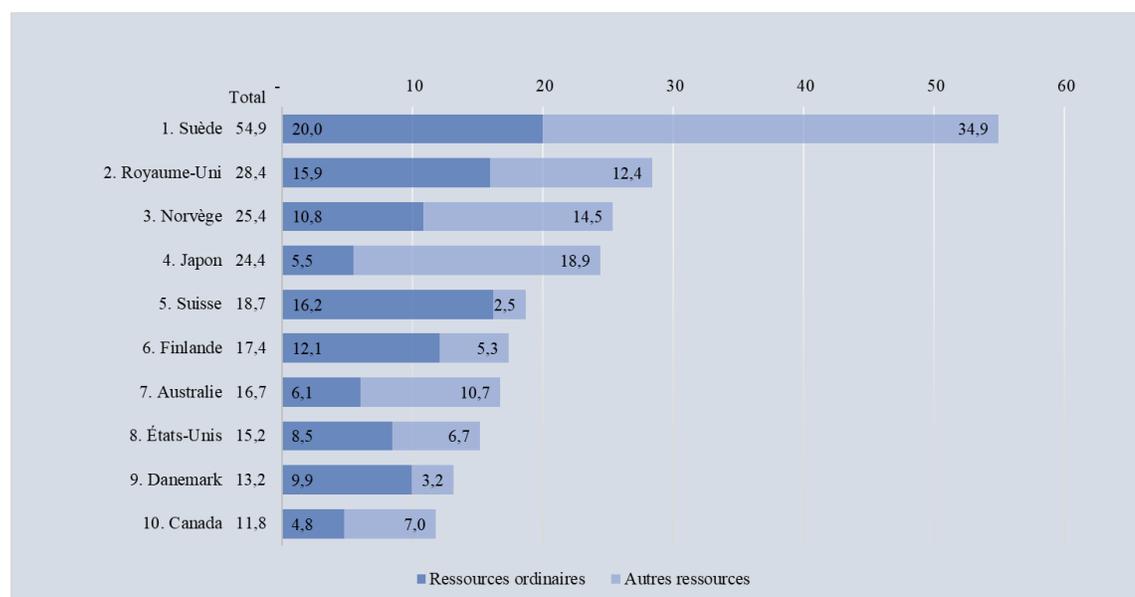
D. Des partenaires plus solides et plus nombreux

23. Les États Membres restent les partenaires de financement les plus importants pour ONU-femmes. Ils lui ont fourni 99 % des 149 millions de dollars de ressources ordinaires mobilisés en 2018, soit 147,5 millions de dollars. Ces contributions témoignent d'une large mobilisation en faveur de la concrétisation des objectifs de l'Entité. En 2018, les 10 États Membres ayant versé à ONU-Femmes les plus grosses contributions lui ont fourni les trois quarts de l'ensemble des fonds perçus au titre des ressources ordinaires, et 66 % du montant total des produits de l'Entité correspondant aux autres ressources provenaient des 34 États Membres ayant versé des contributions de ce type.

Figure IV

Classement des États Membres en fonction du montant des contributions versées à ONU-Femmes en 2018

(En millions de dollars des États-Unis)

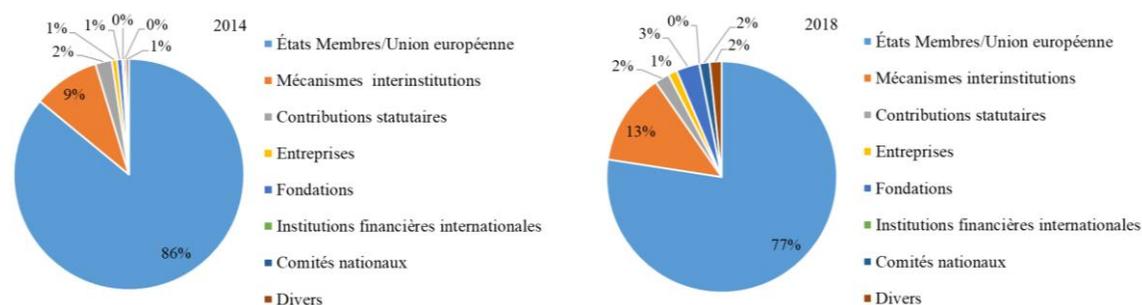


Note : Figurent ci-dessus les montants versés par les 10 plus gros contributeurs parmi les États Membres, qui représentent un total de 226,1 millions de dollars, soit 58 % de l'ensemble des contributions reçues par ONU-Femmes.

24. Si les États Membres sont et devraient rester sa principale source de financement à court terme, ONU-Femmes sollicite d'autres donateurs afin de diversifier ses sources de financement et d'en réduire la concentration (voir la figure V ci-après). Les contraintes financières qui ont pesé sur l'Entité et restreint ses possibilités d'investissement ont toutefois limité sa capacité à trouver d'autres canaux de financement, tels que les donateurs individuels.

25. En 2018, 77 % du total des produits d'ONU-Femmes issus des contributions ont été reçus directement des États Membres et d'organisations intergouvernementales comme l'Union européenne ; 13 % correspondaient à des contributions versées dans le cadre de mécanismes interinstitutions financés essentiellement par les États Membres, 2 % provenaient des contributions statutaires et 6 % du secteur privé. Depuis 2014, ONU-Femmes a plus que triplé le montant de ses produits correspondant à des contributions du secteur privé, tandis que le montant des produits reçus dans le cadre de mécanismes de financement interinstitutions a progressé de plus de 60 % en cinq ans, passant de 30,9 millions de dollars en 2014 à 50,4 millions de dollars en 2018.

Figure V
Contributions par source de financement, en 2014 et en 2018



III. Complémentarité entre les ressources ordinaires et les autres ressources

26. Les ressources ordinaires sont des contributions volontaires non préaffectées, qui peuvent donc être utilisées de manière flexible afin d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes, y compris en ce qui concerne son budget institutionnel. Elles sont la base même de la programmation et sont déterminantes quant à la portée des résultats que peut obtenir l'Entité dans le cadre de ses programmes et de ses priorités stratégiques de développement.

27. Le budget institutionnel, financé au moyen des ressources ordinaires, couvre un large ensemble de structures et de fonctions essentielles⁵. Il permet à l'organisation d'être efficace et efficiente dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, conformément au cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, et par-là de : a) renforcer la coordination et la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies pour tenir les engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et d'améliorer l'application du principe de responsabilité à cet égard ; b) mobiliser davantage ses partenaires à l'appui de l'exécution de son mandat ; c) mettre au point des programmes de haute qualité grâce à la production de connaissances et à l'innovation ; d) mettre en place un système de gestion et d'évaluation axées sur les résultats ; e) promouvoir une gestion des ressources financières et humaines axée sur les résultats.

28. Une fois le budget institutionnel financé, les ressources ordinaires restantes sont allouées aux activités relatives aux programmes. La répartition des ressources

⁵ Par exemple : leadership, représentation, assurance indépendante, direction stratégique technique et direction des programmes, obligations opérationnelles et fiduciaires, mobilisation des ressources de communication de l'organisation, relations extérieures, sécurité de l'organisation et coordination avec les entités du système des Nations Unies.

ordinaires entre les diverses activités relatives aux programmes s'effectue en appliquant une part en pourcentage aux catégories de programmes approuvées, par exemple : zones géographiques, programmes thématiques et interrégionaux, activités de communication et de développement institutionnel, besoins de programmation particuliers et questions nouvelles. Les ressources de base disponibles sont affectées là où elles sont le plus nécessaires, en temps voulu, afin de financer des domaines d'activité prioritaires, notamment ceux pour lesquels les financements sont insuffisants ou les besoins urgents, afin d'atteindre les populations les plus marginalisées et les plus défavorisées.

29. Dans sa décision [2018/5](#), le Conseil d'administration a reconnu que les ressources ordinaires étaient cruciales afin de garantir qu'ONU-Femmes dispose des capacités suffisantes pour s'acquitter de son mandat, notant que « les ressources ordinaires permettent à ONU-Femmes de planifier, d'être réactive et stratégique ; de renforcer ses fonctions de contrôle (évaluation, audit et investigation) et de responsabilisation ; de contribuer à renforcer la cohérence et la coordination du système des Nations Unies ; et de mobiliser d'autres ressources pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. »

30. Les ressources ordinaires permettent à ONU-Femmes d'assurer ses fonctions d'entité chargée de piloter l'action visant à défendre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et de susciter et de coordonner la mobilisation à cette fin au sein du système des Nations Unies. Ces ressources, et tout particulièrement les contributions pluriannuelles, constituent un financement fiable qui permet à ONU-Femmes de planifier et de programmer ses activités de manière plus stratégique, tout en réduisant ses dépenses opérationnelles, par exemple en rationalisant le suivi et la communication de l'information et en réduisant au minimum les activités de gestion de fonds. Les ressources ordinaires servent également de préinvestissement pour mobiliser d'autres ressources moyennant l'élaboration de stratégies de programme et la conception de programmes.

31. Les autres ressources sont des financements préaffectés à des zones géographiques spécifiques, à des domaines d'activité thématiques ou à certains types d'activités et d'opérations. Conformément aux cinq domaines de réalisation définis dans le plan stratégique, les autres ressources permettent d'appuyer l'obtention de résultats dans le cadre des programmes, notamment des programmes phares d'ONU-Femmes, et des activités du Fonds pour l'égalité des sexes et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

32. Dans sa résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a noté que les ressources autres que les ressources de base complétaient les ressources de base, auxquelles elles ne sauraient se substituer. Les ressources ordinaires permettent à ONU-Femmes de jouer son rôle tandis que les autres ressources lui permettent d'intervenir à plus grande échelle, à partir du socle que constituent les ressources ordinaires.

33. L'exécution des programmes au moyen de ressources préaffectées donne des résultats et permet d'étendre et de reproduire les meilleures pratiques en matière de programmation et de développer les capacités afin de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les pays et avec les partenaires ; grâce à cela, la vie des femmes et des filles du monde entier est améliorée de façon tangible et les États Membres bénéficient d'un appui direct pour traduire les normes mondiales en politiques et pratiques concrètes.

34. En 2018, la plus grande partie des autres ressources et des ressources ordinaires disponibles (31 %) été consacrée aux axes suivants : la paix, la sécurité et l'aide

humanitaire ; viennent ensuite l'éradication des violences faites aux femmes (27 %), le leadership et la gouvernance (21 %), l'autonomisation économique des femmes (15 %) et les normes mondiales (6 %). Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à ce qui avait été prévu dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

Tableau 2

Dépenses financées par les autres ressources et les ressources ordinaires disponibles, par réalisation (2018)

Réalisation du Plan stratégique 2018-2021	Domaine thématique	Dépenses		Projection du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources
		En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage	
Réalisation 1	Normes internationales	16,26	6	2
Réalisation 2	Leadership et gouvernance	60,43	21	17
Réalisation 3	Autonomisation économique	42,03	15	20
Réalisation 4	Éradication de la violence à l'encontre des femmes	77,52	27	29
Réalisation 5	Paix, sécurité et aide humanitaire	89,44	31	32
Total		285,67	100	100

35. L'investissement dans l'élaboration des programmes, financé au moyen des ressources ordinaires, conjugué aux efforts visant à renforcer le ciblage des programmes et à améliorer sensiblement les systèmes, les processus, les structures et à mettre davantage l'accent sur les résultats, conformément aux conclusions de l'évaluation d'ONU-Femmes menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (voir cadre ci-dessous)⁶, a favorisé la croissance des autres ressources. Le tableau 3 ci-dessous montre comment cela a engendré une augmentation de 53 % du portefeuille de programmes d'ONU-Femmes au cours des cinq dernières années et de 15 % depuis 2017. En 2018, le montant total des dépenses afférentes aux programmes a atteint un niveau record de 285,67 millions de dollars.

**Évaluation d'ONU-Femmes par le Réseau d'évaluation
de la performance des organisations multilatérales pour 2017-2018**

Points forts

1. Vision stratégique claire et priorités alignées sur son mandat
2. Décentralisation accrue au bénéfice des régions ou des pays
3. Introduction de nouveaux systèmes de gestion des résultats, des projets et du financement
4. Lancement de programmes phares

⁶ Le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, qui réunit 18 États Membres, évalue l'efficacité organisationnelle des organisations financées par ces États. Les membres du Réseau se fondent sur les conclusions de cette évaluation pour prendre des décisions relatives au soutien qu'ils apportent, notamment sur le plan financier. L'évaluation d'ONU-Femmes pour 2017-2018 est disponible à l'adresse suivante : <http://www.mopanonline.org/assessments/unwomen2017-18/UN%20Women%20Brief-Final.pdf>.

5. Réputation d'une entité qui fournit des contributions et des conseils de grande qualité et utiles pour le dialogue sur les politiques aux niveaux national, régional et mondial
6. Contribution aux objectifs de développement durable
7. Interventions mieux alignées sur les objectifs nationaux de développement
8. Fonction d'évaluation solide et bien développée

Points à améliorer

1. Les faibles capacités au niveau des pays nuisent à la qualité et à l'efficacité des interventions
2. La mobilisation des partenaires n'est pas toujours effective
3. Les failles des cadres logiques organisationnels et thématiques font qu'il est difficile pour ONU-Femmes de prouver sa contribution aux résultats à l'échelle mondiale
4. La présence de l'Entité dans les pays repose en grande partie sur des facteurs historiques et n'est pas réellement justifiée
5. L'effort de mobilisation des ressources risque de détourner l'attention des activités et pays prioritaires

Tableau 3

Croissance des ressources ordinaires disponibles et autres ressources par réalisation, 2014-2018

(En millions de dollars des États-Unis)

Réalisation	2014	2015	2016	2017	2018
Normes internationales	9,1	9,41	6,05	2,64	16,26
Leadership et gouvernance	28,8	29,93	39,36	31,5	60,43
Autonomisation économique	37,9	49,23	53,65	50,44	42,03
Éradication de la violence à l'encontre des femmes	46,4	59,78	73,62	78,38	77,52
Planification et budgétisation nationales ^a	17,8	22,93	16,92	10,78	
Paix, sécurité et aide humanitaire	30,3	41,68	64,42	75,68	89,44
Questions transversales	9,1	9,41	6,05	2,64	16,26
Total	186,4	225,27	254,02	249,31	285,67

^a La thématique de la budgétisation et de la planification tenant compte des questions de genre a été intégrée à la réalisation « Leadership et gouvernance » dans le Plan stratégique 2018-2021.

Part des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources

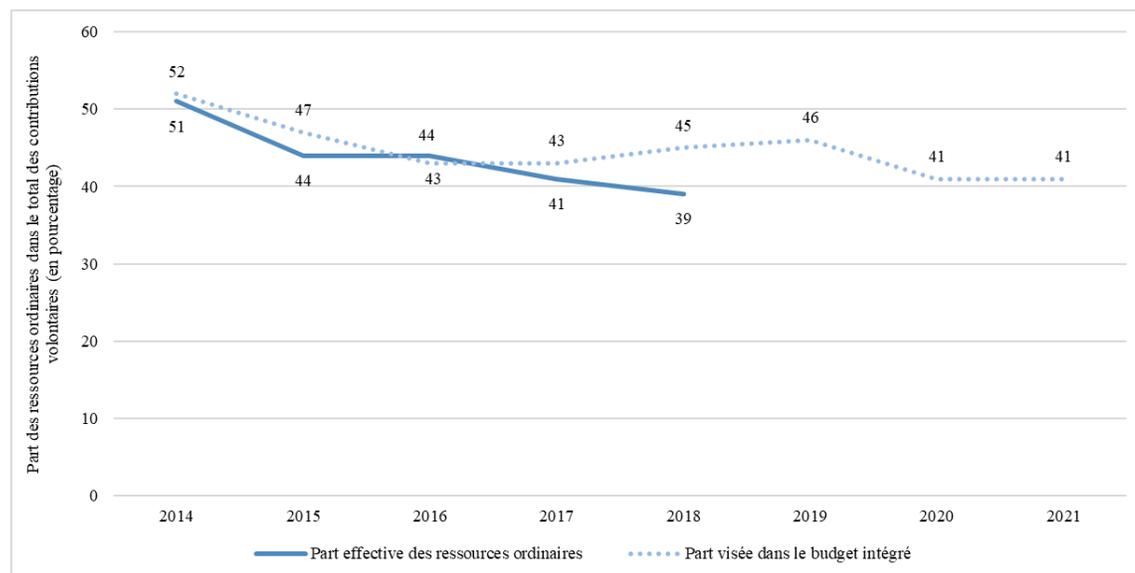
36. La part des contributions au titre des ressources ordinaires dans le total des produits d'ONU-Femmes est en baisse, une tendance commune à de nombreux fonds

et programmes des Nations Unies⁷. Dans le pacte de financement, les États Membres se sont notamment engagés à porter la part des ressources ordinaires à 30 % au moins au cours des cinq prochaines années, ce qui les incite à renouveler leurs contributions à ce titre, compte tenu du contexte difficile s'agissant de la mobilisation des ressources.

37. En 2018, les ressources ordinaires représentaient 39 % des produits issus des contributions volontaires versées à ONU-Femmes (contre 51 % en 2014). Il est plus difficile pour les organisations qui dépendent fortement des autres ressources d'être aussi efficaces dans l'appui à l'établissement de normes car elles se concentrent davantage sur la mise en œuvre des activités de programme associées aux accords de subvention. Compte tenu du rôle que jouent les ressources ordinaires pour permettre à ONU-Femmes de s'acquitter efficacement des trois volets de son mandat (travail normatif, coordination et opérations), la part de ces ressources par rapport aux autres ressources revêt une importance particulière pour l'Entité. En tant que jeune institution multilatérale assumant des rôles d'appui normatif et de coordination de l'action des organismes des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, ONU-Femmes a besoin de trouver un juste équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources pour conserver une démarche lui permettant d'exécuter son mandat de manière complète et équilibrée.

Figure VI

Part des ressources ordinaires dans le total des produits issus de contributions volontaires : objectifs et résultats effectifs (2014-2021) (en pourcentage)



38. On attend d'ONU-Femmes qu'elle renforce ses fonctions d'appui normatif et de coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement, conformément au programme de réforme de l'Organisation. Qu'il s'agisse de participer à la mise en œuvre de nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, d'aider à exécuter les programmes des nouvelles équipes de pays des Nations Unies ou de s'attacher à aligner la programmation conjointe sur les priorités en matière d'égalité des genres, ONU-

⁷ Il ressort d'une étude de 2017 de la société Dalberg Advisors que 81 % de l'ensemble du financement proviennent actuellement des autres ressources. Voir Dalberg Advisors, rapport de consultants, juin 2017.

Femmes devra renforcer ses capacités et sa présence stratégique sur le terrain, aidée en cela par un juste équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, qui devront être prévisibles et utilisables avec souplesse.

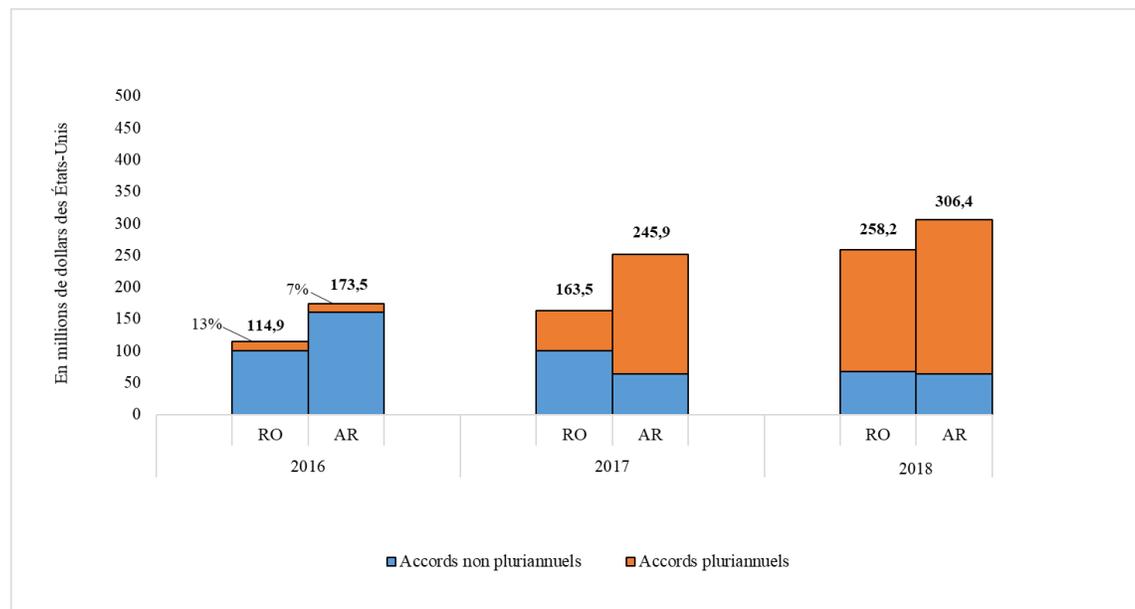
IV. Disposer d'autres ressources prévisibles et utilisables avec souplesse

39. Dans sa résolution [67/226](#), l'Assemblée générale a encouragé les États Membres qui contribuent aux ressources autres que les ressources de base à réduire les coûts de transaction, à affecter les ressources, dans toute la mesure possible, au début de la période de planification annuelle, tout en préconisant un cycle pluriannuel d'exécution des activités liées au développement, à simplifier et harmoniser les prescriptions en matière d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation, et à donner la priorité aux mécanismes de financement communs, thématiques et conjoints.

A. Accords de financement pluriannuels

40. La part des engagements de financement pluriannuel est en hausse. Il s'agit là d'une évolution positive qui rend les flux de produits plus prévisibles et facilite la planification et la mise en œuvre des programmes à long terme. En 2018, la part des engagements pluriannuels au titre des ressources ordinaires a atteint 74 %, contre 13 % en 2016, et celle des accords pluriannuels de financement des programmes au titre des autres ressources était de 79 %, contre seulement 7 % en 2016. Pour expliquer cette profonde évolution, on peut notamment citer le financement de résultats plus ambitieux, notamment dans le cadre des programmes phares alignés sur les priorités stratégiques d'ONU-Femmes, les notes stratégiques relatives à chaque pays et les mécanismes de financement commun qui soutiennent les partenariats multipartites, tels que l'Initiative Spotlight menée conjointement par l'Union européenne et l'ONU, qui a été conçue sur la base du rôle moteur et de l'expertise d'ONU-Femmes en matière de lutte contre la violence contre les femmes et les filles.

Figure VII
Part des accords de financement pluriannuels par type de ressources, 2016-2018



Note : Dans la figure ci-dessus, le montant total de chaque accord est comptabilisé pour l'année au cours de laquelle il a été signé. Pour les ressources ordinaires, cela comprend les accords pluriannuels signés avec des États Membres, ainsi que les annonces de contributions. Lorsqu'un accord est signé dans une devise autre que le dollar des États-Unis, les produits futurs sont calculés sur la base du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en décembre 2018.

Abréviations : AR = autres ressources, RO = ressources ordinaires.

B. Ampleur des financements

41. Les accords au titre des ressources ordinaires et des autres ressources portent sur des montants de plus en plus importants au fil du temps. Cette tendance permet à ONU-Femmes et à ses partenaires financiers de réaliser des économies d'échelle et ainsi, par exemple, de répartir les coûts fixes sur une base de programmation plus large. Tout au long de la chaîne de valorisation de la gestion des contributions, de la négociation d'une subvention à la présentation de rapports aux donateurs, les coûts de transaction sont répartis sur un programme de plus grande envergure, tant pour ONU-Femmes que pour ses partenaires financiers. Les subventions à plus grande échelle correspondent également à des résultats stratégiques de plus haut niveau. En 2018, l'engagement moyen au titre des ressources ordinaires en faveur d'ONU-Femmes était de 3,4 millions de dollars (contre 1,4 million de dollars en 2016), tandis que la valeur moyenne des engagements au titre des autres ressources était de 1,2 million de dollars en 2018 (contre 0,7 million en 2016).

Tableau 4
Valeur moyenne des engagements au titre des ressources ordinaires et des accords sur les autres ressources, 2016-2018

		2016	2017	2018
Ressources ordinaires	Valeur de l'engagement (accords et annonces de contribution)	114,9 millions	163,5 millions	258,2 millions

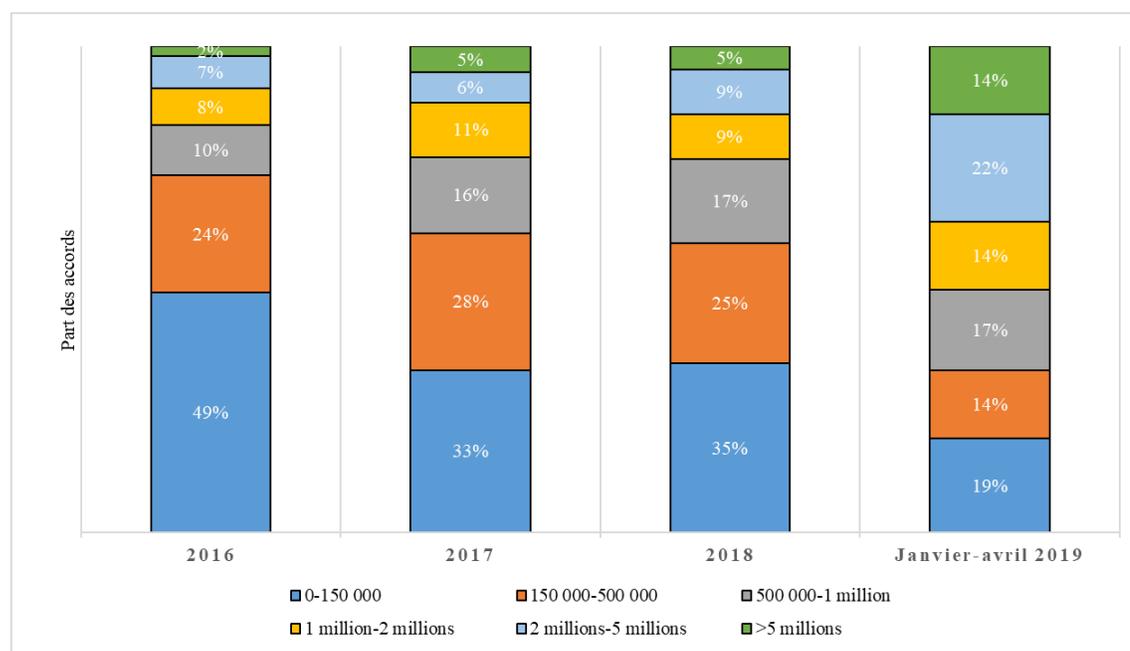
	2016	2017	2018
Nombre total d'engagements	83	85	76
Valeur moyenne des engagements	1,4 million	1,9 million	3,4 millions
Autres ressources			
Valeur de l'accord	173,5 millions	245,8 millions	306,4 millions
Nombre total d'accords	248	235	250
Valeur moyenne des accords	0,70 million	1,05 million	1,2 million

42. Les contributeurs et ONU-Femmes signent désormais des accords au titre des autres ressources portant sur des montants plus importants. Par exemple, les accords portant sur des montants de 5 millions de dollars ou plus représentaient 2 % du total des accords en 2016, 5 % en 2017 et 2018 et 14 % en avril 2019, tandis que les accords portant sur des montants compris entre 2 et 5 millions de dollars sont passés de 6 % en 2017 à 9 % en 2018 et à 22 % en avril 2019.

Figure VIII

Part des accords au titre des autres ressources, par montant, 2016-avril 2019

(En dollars des États-Unis)



43. Le Conseil d'administration d'ONU-Femmes pourrait encourager les États Membres à faire en sorte que leurs contributions permettent à l'Entité de disposer de ressources plus prévisibles et utilisables de façon souple, en privilégiant les engagements et les accords pluriannuels, et à veiller à permettre de gagner en efficacité en accordant des subventions dont l'échelle favorise l'obtention de résultats plus ambitieux.

C. Financement commun interinstitutions

44. Les fonds de financement communs interinstitutions des Nations Unies (programmes conjoints, fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » et fonds d'affectation spéciale) sont des mécanismes de financement qui fournissent aux

organismes des Nations Unies des financements préaffectés plus prévisibles et utilisables de façon plus souple pour des domaines d'activité prioritaires déterminés conjointement. Les mécanismes de financement communs favorisent grandement la coordination et peuvent s'avérer stratégiques et unificateurs, entraîner des économies d'échelle et inciter les gouvernements, les donateurs et les partenaires à financer les travaux relatifs à l'égalité des genres⁸.

45. La croissance de plus de 60 % des produits issus d'accords interinstitutions enregistrée entre 2014 et 2018 résulte d'une action efficace d'élaboration de programmes conjoints, notamment grâce au rôle moteur et aux efforts de coordination d'ONU-Femmes. Grâce aux fonds communs, ONU-Femmes peut considérablement accroître ses produits ; ces fonds ont été considérés comme prioritaires dans le programme de réforme de l'ONU, y compris dans le pacte de financement, avec l'ambition d'augmenter leur valeur de 70 %, pour la faire passer de 1,99 milliard de dollars en 2017 à 3,4 milliards d'ici à 2023.

46. Toutefois, l'investissement en faveur de la programmation conjointe s'agissant de l'égalité des genres reste faible. Dans un rapport de 2018, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a constaté que seulement 4 % des financements au titre de l'aide bilatérale étaient consacrés à des programmes dont l'objectif principal était l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et l'Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres a constaté que les fonds d'affectation spéciale multipartites concernant principalement ces problématiques recevaient des contributions nettement inférieures⁹. L'égalité des genres doit être à la fois bien représentée et bien financée, y compris en tant qu'objectif principal des programmes financés par des mécanismes de financement commun. À titre d'illustration, le Fonds pour la consolidation de la paix a réussi à intégrer les questions de genre à sa programmation en appliquant des conditions d'accès, en excluant par exemple du financement les projets qui ne tiennent pas compte de ces questions et en surveillant l'intégration des questions de genre dans les projets financés.

47. Le Conseil d'administration pourrait envisager de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif central recevant des financements consistants dans le cadre du financement commun, et en particulier de la programmation conjointe, en veillant à ce qu'ONU-Femmes soit le principal moteur du programme.

D. Des guichets de financement thématiques au niveau des réalisations pour compléter les programmes phares au niveau des produits

48. Les fonds thématiques sont des mécanismes conçus pour appuyer des réalisations de haut niveau et des activités relevant de domaines transversaux des plans stratégiques des entités des Nations Unies. Grâce aux financements thématiques, les partenaires apportent des contributions au titre des domaines de

⁸ Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres.

⁹ OCDE, Réseau sur l'égalité homme-femme OCDE/Comité d'aide au développement, « Aid to gender equality and women's empowerment, an overview », juillet 2018. Sur les 4,23 milliards de dollars de transferts de fonds communs administrés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires depuis 2015, ONU-Femmes a reçu une part de 2,6% (soit 113,3 millions de dollars) pour des programmes axés sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

résultats de haut niveau du Plan stratégique, ce qui donne à ONU-Femmes la souplesse nécessaire pour allouer des fonds en fonction des besoins prioritaires.

49. En établissant des guichets de financement thématiques alignés sur les réalisations et les domaines transversaux du Plan stratégique 2018-2021, ONU-Femmes harmonisera ses instruments de financement avec ceux d'autres fonds et programmes des Nations Unies, comme le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Cela permettra :

a) une plus grande prévisibilité des contributions aux autres ressources à affectation souple et une plus grande marge de manœuvre afin d'allouer des ressources aux secteurs qui en ont le plus besoin pour la durée du plan stratégique ;

b) un financement des programmes plus stratégique, qui favorise une planification à long terme et la viabilité des programmes ;

c) une simplification des procédures de gestion des contributions et d'établissement de rapports, qui permettra de réaliser des gains d'efficacité et des économies en réduisant les coûts de transaction (par exemple dans les domaines de l'élaboration des programmes, du suivi, de l'établissement de rapports et de la gestion des fonds), grâce à quoi il sera possible de réduire le taux de recouvrement des coûts et d'affecter davantage de fonds aux programmes ;

d) une gestion plus axée sur les résultats, permettant à ONU-Femmes d'obtenir des résultats plus probants, sachant que l'Entité s'engage à présenter chaque année un rapport de synthèse sur les résultats par guichet thématique et zone géographique.

50. Les guichets de financement thématiques viendraient compléter la série de programmes phares qu'ONU-Femmes a déjà mis en place en 2015 (voir annexe II). Alors que les programmes phares visent à intensifier les efforts en vue d'obtenir des résultats transformateurs en accord avec les changements qu'ONU-Femmes cherche à réaliser au niveau des produits par l'intermédiaire de son Plan stratégique, les guichets de financement thématiques faciliteraient de manière plus directe les contributions aux changements au niveau des réalisations et des domaines transversaux et permettraient à ONU-Femmes d'appliquer à plus large échelle les pratiques les plus efficaces et de mettre à profit son avantage comparatif, notamment en assurant une répartition équilibrée des investissements entre les programmes phares.

51. La gestion des fonds thématiques est conforme aux principes régissant les partenariats multilatéraux en matière de ressources efficaces énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et à l'engagement pris dans le pacte de financement de doubler le montant des ressources mobilisées par l'intermédiaire des fonds thématiques relevant d'une seule institution. Le Conseil d'administration voudra peut-être appuyer la création de guichets de financement thématiques correspondants aux réalisations du plan stratégique et aux domaines transversaux de haut niveau.

V. Collectes de fonds auprès du secteur privé

52. Le financement d'ONU-Femmes par le secteur privé a progressé au fil du temps, les contributions provenant de sources variées, notamment : a) d'entreprises et de fondations d'entreprises ; b) de fondations privées ; c) de donateurs et donatrices individuels ; d) de client(e)s privé(e)s très fortuné(e)s. Les comités nationaux pour ONU-Femmes font office de plateformes de sensibilisation du secteur privé et de collecte de fonds auprès de celui-ci, et recueillent des fonds qu'ils transmettent

ensuite à l'Entité. En 2018, 45 partenaires du secteur privé ont versé 23 millions de dollars à ONU-Femmes, contre 17,9 millions en 2017 et 11,4 millions en 2016.

53. Les contributions provenant de fondations privées ont nettement augmenté entre 2014 et 2018 (voir fig. IX ci-dessous). ONU-Femmes entend tirer parti de cette tendance positive, compte tenu en particulier du fait que le secteur privé représente un fort potentiel pour ce qui est des investissements en faveur des programmes relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et de l'appui à cette cause. Il ressort d'une analyse conduite par l'OCDE concernant les flux financiers relevant de 26 des plus grandes fondations au monde pour l'année 2017 qu'un montant de 0,9 milliard de dollars a été investi dans des programmes parrainés par des fondations dont l'objectif primaire ou secondaire relevait des questions de genre¹⁰.

54. Les partenariats réussis avec des fondations privées sont un facteur de progrès important pour les femmes et les filles. ONU-Femmes collabore avec la Bill and Melinda Gates Foundation et Alwaleed Philanthropies pour veiller à ce que les statistiques nationales prennent en compte les questions liées au genre et à ce que des données soient disponibles pour assurer le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'égalité femmes-hommes ; avec Zonta International, pour prévenir la violence contre les femmes et les filles ; avec Alibaba Foundation, pour faire en sorte que les productrices aient accès aux marchés.

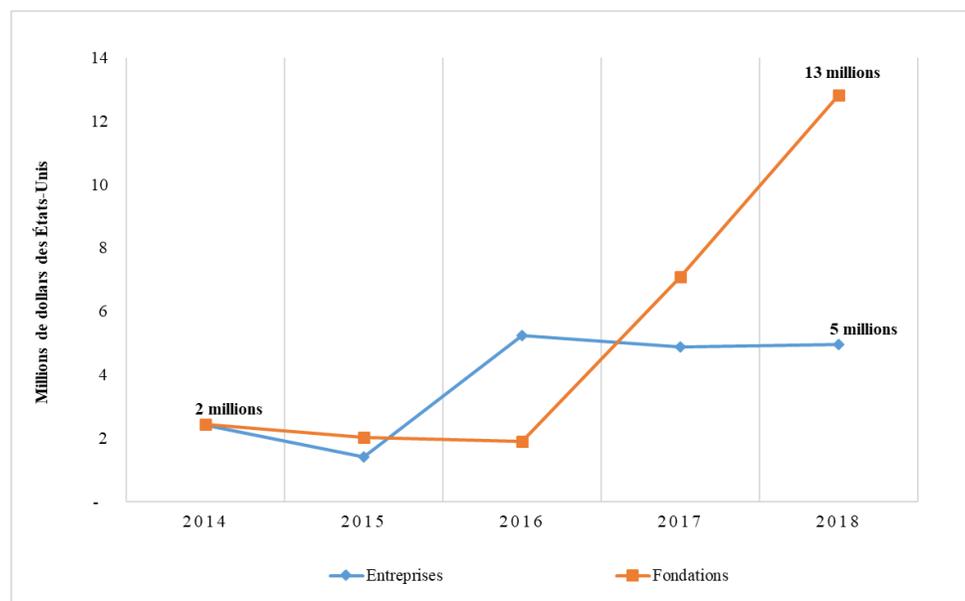
55. Les contributions reçues d'entreprises partenaires ont augmenté dans une moindre mesure : elles sont passées de 2 millions de dollars en 2014 à 5 millions en 2018.

56. ONU-Femmes estime que c'est le secteur privé qui recèle le plus fort potentiel en matière de mobilisation de ressources. Elle s'emploie à coordonner ses capacités et à les mettre au service de divers partenariats fondés sur la responsabilité sociale des entreprises, lesquels peuvent prendre la forme d'octroi de subventions, de marketing social, de collectes de dons auprès des employés, de parrainages, de services en nature et de modes de financement novateurs, comme la monétisation des Principes d'autonomisation des femmes.

57. Dans le cadre de ses partenariats avec les entreprises, ONU-Femmes joue le rôle d'une entité organisatrice et facilitatrice, ce qui lui permet de mobiliser des ressources en faveur de programmes relatifs à l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Elle dirige ainsi « l'Unstereotype Alliance », une initiative dont le but est de mettre les secteurs de la publicité, du marketing et des communications au service de l'abolition des stéréotypes fondés sur le genre et qui a généré des produits d'un montant de 300 000 dollars en 2018. ONU-Femmes ne se contente pas de solliciter les contributions financières des entreprises : elle les met également à contribution en matière d'avancement des femmes en tant qu'influenceuses et défenseuses, travail qu'elle juge complémentaire de l'aspect financier. Elle collabore ainsi avec des entreprises partenaires pour : améliorer les conditions de vie des femmes sur leur lieu de travail moyennant l'application des Principes d'autonomisation des femmes, auxquels plus de 2 200 entreprises ont souscrit jusqu'à présent ; renforcer l'accès et la participation des femmes à l'innovation et leurs capacités en la matière, dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'innovation au service du changement ; créer un mouvement de solidarité autour du thème de l'égalité des genres grâce à la campagne HeForShe (#heforshe).

¹⁰ OCDE, Global Network of Foundations Working for Development, « Insights on philanthropy for gender equality », note de politique générale, 2019, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

Figure IX
Produits issus des contributions d'entreprises et de fondations, 2014-2018



Les dons individuels, générateurs de ressources ordinaires

58. Les dons individuels se sont avérés un bon moyen des ressources ordinaires pour le système des Nations Unies, comme cela a été démontré par l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces entités, qui s'appuient énormément sur les dons individuels – l'UNICEF depuis des décennies, et le HCR depuis de nombreuses années – ont vu leurs ressources ordinaires croître de façon spectaculaire grâce à ces dons. Le recours à ce mode de financement s'est intensifié ces dernières années. Selon l'UNICEF, « les mises de fonds [...] et le réinvestissement par les comités nationaux et les bureaux de pays des revenus générés au niveau national constituent aussi des vecteurs essentiels de réussite » (voir [E/ICEF/2017/AB/L.6](#)).

59. Une fois acquis à la cause, les donateurs et donatrices individuels s'avèrent fidèles et constituent des contributeurs fiables de ressources ordinaires, généralement grâce à des dons mensuels : nombre d'entre eux contribuent depuis plus de dix ans, indépendamment des périodes de ralentissement de l'économie. Leur militantisme fait également d'eux une base de soutien pour l'Entité.

60. Consciente du potentiel important en matière de mobilisation de ressources ordinaires que représentent les stratégies de collecte de dons individuels, et désireuse de s'inspirer des pratiques adoptées par d'autres partenaires du système des Nations Unies, ONU-Femmes a lancé en 2017 des campagnes de démarchage par téléphone et sur le terrain financées par des investissements de petite échelle, par l'intermédiaire de ses comités nationaux en Australie, en Finlande et en Islande pour récolter des dons individuels. La première année, ces campagnes pilotes, qui ont représenté un investissement de 30 000 dollars chacune, ont affiché un rendement de l'investissement de 1,2 en Australie, de 0,7 en Finlande et de 0,5 en Islande.

Tableau 5
Rendements des investissements réalisés dans le cadre des campagnes pilotes de collecte de fonds individuels menées en 2017

<i>Campagne, par Comité national</i>	<i>Investissement^a</i>	<i>Produits^b (première année)</i>	<i>Rendement de l'investissement (première année)</i>	<i>Rendement de l'investissement projeté pour la troisième année</i>
Australie (démarchage sur le terrain)	ONU-Femmes : 30 000 dollars des États-Unis	36 864 dollars des États-Unis	1,2	2,9
Finlande (démarchage sur le terrain)	ONU-Femmes : 30 000 dollars des États-Unis Comité national : 133 930 dollars des États-Unis	114 665 dollars des États-Unis	0,7	3,3
Islande (démarchage par téléphone)	ONU-Femmes : 30 000 dollars des États-Unis Comité national : 61 368 dollars des États-Unis	44 408 dollars des États-Unis	0,5	3,0

^a Montant exprimé en dollars des États-Unis, calculé sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU en cours au 1^{er} février 2017 (1 dollar = 0,937 euro ; 1 dollar = 1,324 dollar australien).

^b Montant exprimé en dollars des États-Unis, calculé sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU en cours au 1^{er} février 2018 (1 dollar = 0,805 euro ; 1 dollar = 1,236 dollar australien).

61. Dans le cas des dons individuels, le rendement de l'investissement prend généralement du temps, les organisations bien établies espérant généralement rentrer dans leurs fonds au bout de 18 mois seulement. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, dès la première année d'investissement, chacun des comités nationaux avait atteint son seuil de rentabilité et récupéré en moyenne les deux tiers de son investissement, et pouvait espérer entrer dans une phase de profit dès la deuxième année. Cela suggère que, s'agissant des dons individuels, même avec un investissement minimal les comités nationaux d'ONU-Femmes peuvent rentrer dans leurs frais, voire rentabiliser leur investissement et générer des ressources ordinaires au plus tard dans les 18 mois suivant l'investissement.

62. Au regard du succès des campagnes pilotes d'ONU-Femmes et des résultats obtenus par d'autres entités telles que l'UNICEF et le HCR, le Conseil d'administration voudra peut-être envisager d'appuyer la stratégie d'ONU-Femmes consistant à miser davantage sur les collectes de dons individuels et la mobilisation du secteur privé.

VI. Conclusion

63. À l'approche de la série de commémorations importantes prévues en 2020 – vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes par l'Assemblée générale – et de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir 2030, ONU-Femmes et les États Membres doivent s'employer ensemble à faire en sorte que l'Entité dispose de ressources suffisantes pour mettre en œuvre les réformes de l'Organisation et répondre aux besoins croissants à l'échelle mondiale, en particulier compte tenu du fait que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ne mobilisent pas suffisamment de ressources dans le contexte du développement multilatéral.

64. En mettant l'accent sur des ressources ordinaires plus prévisibles et sur d'autres ressources qui soient plus prévisibles et utilisables de façon plus souple, le système

des Nations Unies et les États Membres pourront améliorer la cohérence et la planification de leurs activités et réduire les coûts de transaction, deux bénéfices de taille, parmi d'autres. Des niveaux adéquats de ressources prévisibles et souples permettront à ONU-Femmes de mieux aider les États Membres à faire face aux défis mondiaux et à réaliser les programmes nationaux et internationaux axés sur l'autonomisation des femmes et des filles.

65. Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil d'administration des mesures qu'il convient de prendre, et de l'inviter à les appuyer. Ces mesures sont les suivantes : a) privilégier un financement souple et prévisible, y compris en augmentant les ressources ordinaires et les engagements pluriannuels relatifs aux ressources ordinaires et aux autres ressources ; b) aider ONU-Femmes à continuer de miser sur les dons individuels, en s'appuyant sur la réussite et le fort potentiel des campagnes pilotes ; c) veiller à ce que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient considérées comme une priorité du fonds de financement commun du système des Nations Unies, en donnant à ONU-Femmes un rôle central dans la promotion des actions en ce sens ; d) mettre en place des guichets de financement thématique, conformément au pacte de financement, à la politique interorganisations préférentielle de recouvrement des coûts et à une stratégie harmonisée avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

Annexe I

Progrès dans la concrétisation des engagements propres à une entité en rapport avec ONU-Femmes

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
Adapter le financement aux besoins des entités				
1. Accroître les ressources de base du système des Nations Unies pour le développement	a) Part des ressources de base dans les contributions volontaires destinées à financer des activités liées au développement	Rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	Référence (2017) : 19,4 % Cible (2023) : 30 %	37,99% (149,0 millions de dollars sur 392,3 millions de dollars)
	b) Part des ressources de base dans le financement des activités liées au développement (contributions statutaires comprises)	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 27,0 % Cible (2023) : 30 %	36,8 % (149,0 millions de dollars sur 404,7 millions de dollars)
2. Doubler la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui est financée par des fonds de financement commun et des fonds thématiques	a) Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 5 % Cible (2023) : 10 %	13,74% (32,3 millions de dollars sur 235,3 millions de dollars)
	b) Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement financées par des fonds thématiques relevant d'une seule institution	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 3 % Cible (2023) : 6 %	7,09% (16,7 millions de dollars sur 235,3 millions de dollars)
Garantir la stabilité				
3. Diversifier les sources de financement du système des Nations	a) Nombre d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 12 sur 18 ou 66% Cible (2023) : 100 %	En 2018, 115 donateurs et donatrices ont versé des contributions aux ressources ordinaires ; en 2019, ils étaient 120.

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
Unies pour le développement	de donateurs et donatrices versant des contributions volontaires aux ressources de base			
	b) Nombre d'États Membres qui versent des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions, aux fonds thématiques relevant d'une seule institution et au budget du système des coordonnateurs résidents	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires/ Bureau de la coordination des activités de développement	Référence (2017) : 59 et 27 Cible (2023) : 100 et 50	13 (contributions des États Membres au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et au Fonds pour l'égalité des sexes)
4. Assurer un financement prévisible pour répondre aux besoins particuliers des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sont énoncés dans les plans stratégiques des entités membres, et aux besoins de financement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau national	a) Déficits de financement dans les cadres de financement des plans stratégiques des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	Bureau de la coordination des activités de développement	Référence (2018) : à déterminer Cible (2021) : à déterminer	Le montant du déficit de financement pour 2018, calculé sur la base du budget intégré pour 2018-2019, est indiqué ci-après : Montant total des ressources ordinaires prévues au budget : 201,8 millions de dollars Montant total des ressources ordinaires reçues : 151,0 millions de dollars Montant du déficit : 50,8 millions de dollars (soit 25,2 %) Montant total des autres ressources prévues au budget : 356,4 millions de dollars Montant total des autres ressources reçues (système Atlas, progiciel de gestion des ressources intégré) : 283,3 millions de dollars Montant du déficit en 2018 : 73,1 millions de dollars (soit 20.5 %)
	b) Déficits de financement dans les dispositifs de financement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	Bureau de la coordination des activités de développement	Référence (2018) : à déterminer Cible (2021) : à déterminer	Indicateur commun

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
	c) Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui disent recevoir au moins 50 % de leurs contributions dans le cadre d'engagements pluriannuels	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 12 sur 25 ou 48% Cible (2023) : 100 %	En 2018, 36 des 102 contributions (soit 35 %) versées au titre des ressources ordinaires s'inscrivaient dans le cadre d'engagements pluriannuels. Concernant les fonds préaffectés, sur les 250 accords signés, 91 portaient sur plusieurs années (soit 36 %).
Favoriser la cohérence et l'efficacité				
5. Appliquer pleinement les taux de recouvrement des dépenses approuvés par les organes directeurs compétents	Nombre moyen de dérogations à l'application du taux de recouvrement des dépenses accordées par entité du système des Nations Unies pour le développement et par an	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : à confirmer Cible (à compter de 2019) : 0	ONU-Femmes (2018) : 10
Obtenir plus rapidement des résultats sur le terrain				
6. Renforcer la coopération axée sur les résultats au niveau national	Pourcentage de coordonnateurs et coordonnatrices résidents qui estiment qu'au moins 75 % des descriptifs de programme de pays sont en phase avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant leur pays	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : à déterminer Cible (2023) : 100 %	Indicateur commun
7. Accroître la collaboration sur les évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système pour améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain	Pourcentage de bureaux d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui participent à des évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2018) : 29 % (évaluations conjointes), 20 % (évaluations indépendantes à l'échelle du système) Cible (2021) : 75 % (évaluations conjointes), 50 % (évaluations indépendantes à l'échelle du système)	En 2018, ONU-Femmes a participé à des évaluations conjointes. Sur l'ensemble des évaluations achevées en 2018, 12 % étaient des évaluations conjointes.

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité				
8. Clarifier les plans stratégiques et les cadres intégrés de résultats et de ressources présentés par les entités, ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats obtenus au regard des dépenses	Pourcentage d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont tenu au cours de l'année écoulée des dialogues structurés au sein de leurs organes directeurs sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 17 sur 27 ou 62 % Cible (2021) : 100 %	ONU-Femmes a tenu un dialogue structuré sur le financement en 2018.
9. Améliorer la transparence et la communication d'informations au niveau des entités et du système dans son ensemble en mettant en corrélation les ressources et les résultats liés aux objectifs de développement durable	a) Pourcentage des entités du système des Nations Unies présentant individuellement des données financières au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 69 % Cible (2021) : 100 %	ONU-Femmes fait rapport au CCS.
	b) Pourcentage d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui publient leurs données conformément aux normes internationales les plus strictes en matière de transparence	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 36 % Cible (2021) : 100 %	ONU-Femmes fait rapport à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.
	c) Pourcentage d'entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau des pays qui présentent au CCS des dépenses ventilées par pays	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 46 % Cible (2021) : 100 %	ONU-Femmes fait rapport au CCS.
	d) Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte de leurs dépenses en les ventilant par objectif de développement durable	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 20 % Cible (2021) : 100 %	ONU-Femmes fait rapport au CCS.

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
10. Rendre les évaluations institutionnelles et les rapports d'audit interne plus accessibles, dans la limite des règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs en vigueur au moment de l'établissement des rapports	a) Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement qui, si elles y sont autorisées conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information en vigueur, ont publié leurs évaluations internes sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE)	Bureau de la coordination des activités de développement	Référence (2018) : 21 % Cible (2021) : 100 %	ONU-Femmes a demandé au GNUE de publier sur son site Web toutes les évaluations internes de l'Entité conduites en 2018.
	b) Pourcentage des rapports d'audit interne publiés conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs compétents, qui peuvent être consultés sur une plateforme/un site Web des représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies prévu à cet effet, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires ;	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2018) : 0 Cible (2021) : 100 %	Tous les rapports d'audit interne concernant ONU-Femmes effectués en 2018 ont été publiés sur le site Web de l'Entité. En juin 2019, le site Web des représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies n'était pas encore disponible.
	c) Pourcentage des fonds de financement commun interinstitutions qui publient des rapports d'évaluation sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	Groupe du contrôle de la gestion fiduciaire	Référence (2018) : 0 % Cible (2019) : 100 %	ONU-Femmes a créé un fonds de financement commun interinstitutions en 2018, afin de procéder à une évaluation conjointe de la mise en œuvre du chapitre commun aux plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population et d'ONU-Femmes. Cette évaluation sera achevée en 2020.

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
11. Accroître la visibilité des résultats obtenus grâce aux contributions volontaires aux ressources de base, aux contributions aux fonds communs et thématiques, et aux contributions des pays de programme	a) Mention expresse des donateurs et donatrices versant des contributions volontaires aux ressources de base ou des contributions aux fonds communs et thématiques, ainsi que des contributions des pays de programme dans les rapports annuels des équipes de pays des Nations Unies sur les résultats obtenus et dans les rapports mondiaux et par pays présentés par chaque entité	ONU-Femmes	Référence (2018) : sans objet Cible (2020) : oui	Les partenaires du secteur public contribuant aux activités d'ONU-Femmes sont mentionnés dans le rapport annuel, dans le répertoire des financements et sur le site Web de l'Entité.
	b) Mention expresse de chaque donateur et donatrice individuel (le) dans tous les rapports sur les résultats présentés par les administrateurs des fonds communs et thématiques et par les bénéficiaires des activités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et ONU-Femmes	Référence (2018) : sans objet Cible (2020) : oui	Chaque donateur et donatrice est mentionné(e) dans le rapport annuel établi au titre du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et du Fonds pour l'égalité des sexes.
Favoriser les gains d'efficience				
12. Atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique concernant le regroupement des opérations afin d'obtenir des gains d'efficience	a) Partage des locaux (en pourcentage)	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 430 locaux partagés (soit 17 % du nombre total de locaux) Cible (2021) : 1 000 locaux partagés (soit 50 % du nombre total de locaux)	2018 : 76 %
	b) Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui disposent d'une stratégie relative aux modalités de fonctionnement	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 20 % Cible : (2021) 100 %	Indicateur commun

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Instruments de suivi</i>	<i>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</i>	<i>Résultats obtenus par ONU-Femmes en 2018</i>
	approuvée permettant la mise en place de services d'appui communs, selon qu'il convient			
	c) Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte à leurs organes directeurs des gains d'efficacité obtenus	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 41 % Cible (2021) : 100 %	Dans le cadre de ses rapports annuels, ONU-Femmes rend compte à son Conseil d'administration des gains d'efficacité obtenus.
	d) Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2018) : 28 % Cible (2021) : 100 %	La Directrice exécutive a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle en décembre 2018.
13. Appliquer intégralement les politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés et en rendre compte	Pourcentage d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte chaque année de l'application de leurs politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés à leurs organes directeurs	Rapport sur l'examen quadriennal complet	Référence (2017) : 51 % Cible (2021) : 100 %	Dans le cadre de son rapport annuel, ONU-Femmes tient son Conseil d'administration informé de l'application de ses politiques et taux de recouvrement des dépenses.

Annexe II

Contributions d'ONU-Femmes à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre des guichets de financement thématiques et des programmes phares

Objectif stratégique

Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, y compris au plein exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux

Domaines de réalisation du Plan stratégique 2018-2021

Objectif de développement durable	À définir	Normes, politiques et standards		Gouvernance, planification et budgétisation		Autonomisation économique		Élimination de la violence contre les femmes		Paix, sécurité et action humanitaire			
		Réalisation 1 : Un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et mis en œuvre	Réalisation 2 : Les femmes participent aux systèmes de gouvernance, y compris à des postes de direction, et bénéficient de ces systèmes à égalité avec les hommes	Réalisation 3 : Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique	Réalisation 4 : Toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence	Réalisation 5 : Les femmes et les filles jouent un rôle plus important dans l'instauration d'une paix et d'une résilience durables et bénéficient des mesures de prévention des catastrophes naturelles et des conflits et des actions humanitaires à égalité avec les hommes							
Programmes phares													
		Autonomisation et leadership politique des femmes	Accès des femmes à la justice	Initiative « Pour que chaque femme et chaque fille comptent »	Financement porteur de transformation pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Autonomisation des femmes grâce à l'agriculture intelligente face au climat	Possibilité de générer des revenus et d'accéder à la sécurité par le travail décent et la protection sociale des femmes	Égalité des chances pour les femmes entrepreneurs	Prévention et accès aux services essentiels pour éliminer la violence contre les femmes	Des villes sûres et des espaces publics sûrs	Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes	Inégalité femmes-hommes face au risque des changements climatiques	Participation des femmes à la paix, à la sécurité et au relèvement
Objectif n° 1	Éliminer la pauvreté	•	•	•	•	•	•	•			•		•
Objectif n° 2	Éliminer la faim	•		•	•	•					•		•
Objectif n° 3	La bonne santé et le bien-être de tous	•		•	•				•	•	•	•	•

Objectif stratégique

Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, y compris au plein exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux

Domaines de réalisation du Plan stratégique 2018-2021

Objectif de développement durable	À définir	Normes, politiques et standards		Gouvernance, planification et budgétisation		Autonomisation économique		Élimination de la violence contre les femmes		Paix, sécurité et action humanitaire			
		Réalisation 1 : Un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et mis en œuvre	Réalisation 2 : Les femmes participent aux systèmes de gouvernance, y compris à des postes de direction, et bénéficient de ces systèmes à égalité avec les hommes	Réalisation 3 : Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique	Réalisation 4 : Toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence	Réalisation 5 : Les femmes et les filles jouent un rôle plus important dans l'instauration d'une paix et d'une résilience durables et bénéficient des mesures de prévention des catastrophes naturelles et des conflits et des actions humanitaires à égalité avec les hommes.							
Programmes phares													
		Autonomisation et leadership des femmes	Accès des femmes à la justice	Initiative « Pour que chaque femme et chaque fille comptent »	Financement porteur de transformation pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Autonomisation des femmes grâce à l'agriculture intelligente face au climat	Possibilité de générer des revenus et d'accéder à la sécurité par le travail décent et la protection sociale des femmes	Égalité des chances pour les femmes entrepreneurs	Prévention et accès aux services essentiels pour éliminer la violence contre les femmes	Des villes sûres et des espaces publics sûrs	Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes	Inégalité femmes-hommes face au risque des changements climatiques	Participation des femmes à la paix, à la sécurité et au relèvement
Objectif n° 4	Éducation de qualité	•					•	•	•	•	•	•	
Objectif n° 5	Égalité des sexes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Objectif n° 6	Eau salubre et assainissement	•							•	•	•	•	
Objectif n° 7	Énergie abordable et propre	•											
Objectif n° 8	Travail décent et croissance économique	•				•	•	•			•		•
Objectif n° 9	Industrie, innovation et infrastructure	•				•							

Objectif stratégique

Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, y compris au plein exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux

Domaines de réalisation du Plan stratégique 2018-2021

Objectif de développement durable	À définir	Normes, politiques et standards																	
		Gouvernance, planification et budgétisation					Autonomisation économique					Élimination de la violence contre les femmes			Paix, sécurité et action humanitaire				
		Réalisation 1 : Un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et mis en œuvre					Réalisation 2 : Les femmes participent aux systèmes de gouvernance, y compris à des postes de direction, et bénéficient de ces systèmes à égalité avec les hommes					Réalisation 3 : Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique			Réalisation 4 : Toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence			Réalisation 5 : Les femmes et les filles jouent un rôle plus important dans l'instauration d'une paix et d'une résilience durables et bénéficient des mesures de prévention des catastrophes naturelles et des conflits et des actions humanitaires à égalité avec les hommes.	
		Programmes phares																	
		Autonomisation et leadership des femmes	Accès des femmes à la justice	Initiative « Pour que chaque femme et chaque fille comptent »	Financement porteur de transformation pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Autonomisation des femmes grâce à l'agriculture intelligente face au climat	Possibilité de générer des revenus et d'accéder à la sécurité par le travail décent et la protection sociale des femmes	Égalité des chances pour les femmes entrepreneurs	Prévention et accès aux services essentiels pour éliminer la violence contre les femmes	Des villes sûres et des espaces publics sûrs	Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes	Inégalité femmes-hommes face au risque des changements climatiques	Participation des femmes à la paix, à la sécurité et au relèvement						
Objectif n° 10	Réduire les inégalités	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
Objectif n° 11	Viabilité des villes et des collectivités	•					•			•									
Objectif n° 12	Modes de consommation et de production responsables	•					•	•	•										
Objectif n° 13	Action climatique	•					•												
Objectif n° 14	Vie sous-marine	•																	
Objectif n° 15	Vie terrestre	•																	

Objectif stratégique

Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, y compris au plein exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux

Domaines de réalisation du Plan stratégique 2018-2021

Normes, politiques et standards

Réalisation 1 : Un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et mis en œuvre

Gouvernance, planification et budgétisation

Réalisation 2 : Les femmes participent aux systèmes de gouvernance, y compris à des postes de direction, et bénéficient de ces systèmes à égalité avec les hommes

Autonomisation économique

Réalisation 3 : Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique

Élimination de la violence contre les femmes

Réalisation 4 : Toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence

Paix, sécurité et action humanitaire

Réalisation 5 : Les femmes et les filles jouent un rôle plus important dans l'instauration d'une paix et d'une résilience durables et bénéficient des mesures de prévention des catastrophes naturelles et des conflits et des actions humanitaires à égalité avec les hommes.

Programmes phares

Objectif de développement durable	À définir	Programmes phares													
		Autonomisation et leadership des femmes	Accès des femmes à la justice	Initiative « Pour que chaque femme et chaque fille compte »	Financement porteur de transformation pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Autonomisation des femmes grâce à l'agriculture intelligente face au climat	Possibilité de générer des revenus et d'accéder à la sécurité par le travail décent et la protection sociale des femmes	Égalité des chances pour les femmes entrepreneurs	Prévention et accès aux services essentiels pour éliminer la violence contre les femmes	Des villes sûres et des espaces publics sûrs	Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes	Inégalité femmes-hommes face au risque des changements climatiques	Participation des femmes à la paix, à la sécurité et au relèvement		
Objectif n° 16 Paix, justice et institutions fortes	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Objectif n° 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	